

# IRISEA SANTE Fonds à formule

Annexe spécifique Instrument financier complexe

Période d'investissement : jusqu'au 18/11/2022 - 12 heures (date de réception chez l'Assureur)

### **SOUSCRIPTEUR(S) / ADHERENT(S)**

A compléter lorsque le bulletin et la présente annexe sont signés manuscritement.

Souscripteur / Aurierent	co-souscripteur / co-adherent		
□ Madame □ Monsieur	☐ Madame ☐ Monsieur		
Nom:	Nom:		
Prénom(s) :			
Nom du contrat :			
Numéro du contrat :			
Ci-après dénommés individuellement ou collectivement,	le « Souscripteur/Adhérent »		
Si le Souscripteur/Adhérent est une personne mor	ale:		
Société / Organisme de droit privé sans but lucratif :			
Raison Sociale :	_		
Représentée par :			
Nom :	_		
Prénom(s) :			
Agissant en qualité de :			
Nom du contrat :			
Numéro du contrat :			

### INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES SOUSCRIPTEURS/ADHÉRENTS

### **AVERTISSEMENTS**

L'EMTN ou le Fonds à formule, ci-après dénommé le « support », servant d'unité de compte à votre contrat, est un instrument financier complexe et constitue de ce fait un placement risqué susceptible d'entraîner dans certains cas des pertes financières. L'investissement sur ce support requiert de la part du Souscripteur/Adhérent des connaissances et une expérience en matière financière renforcées afin d'appréhender l'ensemble des risques inhérents aux spécificités de ce type de support et en particulier :

- La possibilité de survenance du risque maximal en cas d'un scénario de marché extrême défavorable,
- La nature du(des) sous-jacent(s) et les moyens de suivre leur évolution pendant la durée de vie du support,
- Le type de rendement pouvant être lié à la réalisation concomitante d'au moins deux conditions sur différentes classes d'actif et les moyens d'anticiper leurs évolutions,
- Les différents mécanismes compris dans la formule de calcul du gain ou de la perte à l'échéance en fonction des scénarii de marché.

Avant de réaliser des opérations sur les marchés financiers et en particulier sur les instruments financiers complexes, tout Souscripteur/Adhérent doit savoir que celles-ci comportent des risques. Les performances passées d'un instrument financier complexe ne présument en rien des performances futures.

Il est donc fortement recommandé de ne souscrire ce support que si vous avez la ferme intention de le conserver jusqu'à sa date d'échéance. En effet, la valeur liquidative du support n'est protégée, sous réserve du niveau du (des) sous-jacents (s), qu'à sa date d'échéance finale.

Tout rachat, arbitrage ou tout dénouement par décès, avant la date d'échéance ou de survenance d'une échéance anticipée du support, sera réalisé sur la base d'une valeur liquidative non garantie fonction des paramètres de marché. Le Souscripteur/Adhérent prend donc un risque en capital, non mesurable a priori, s'il est contraint de demander un désinvestissement en dehors de la date d'échéance ou de survenance d'une échéance anticipée. Le montant du désinvestissement pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule du support.

### **RECOMMANDATIONS DE L'ASSUREUR**

- Il est déconseillé de retenir ce support si :
  - le souscripteur /adhérent ne souhaite pas prendre de risque en capital,
  - à la date d'échéance, le Souscripteur/Adhérent est âgé de plus de 85 ans.
- Il est également fortement déconseillé d'investir 100 % de son épargne sur ce support. De manière générale, il est recommandé de limiter la part des investissements sous forme d'instruments financiers complexes et de privilégier la diversification de son épargne. Le montant de l'investissement sur ce support dépend de la situation personnelle et patrimoniale du Souscripteur/Adhérent, de ses besoins de liquidités et de son horizon de placement. Il doit également tenir compte de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.
- Dans le cadre d'une co-souscription/co-adhésion, l'investissement peut être déconseillé si le régime matrimonial implique un dénouement du contrat au premier décès. Dans ce cas, le support fera l'objet d'un désinvestissement sans attendre la date d'échéance ce qui peut se traduire par une perte en capital non mesurable a priori.
- Le support ne peut pas être retenu comme unité de compte dans le cadre de versements/rachats programmés ou d'options de gestion.
- Dans le cas où le support serait investi sur un contrat assorti d'une garantie de fidélité non arrivée à échéance, la part de la prime de fidélité qui devrait être versée sur le support à l'arrivée du terme de la garantie, sera investie sur le support monétaire du contrat, par dérogation aux Conditions Générales/Proposition de Contrat/Projet de contrat.

# CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT IRISEA SANTE

L'ensemble des caractéristiques du support ainsi que les risques encourus, selon les différents scénarii de marché, doivent être appréhendés au regard des conditions détaillées dans la note d'information du titre de créance complexe et de tout autre document à vocation commerciale sur ce support.

Code ISIN: FR0014009MN3

Durée : 8 ans et 4 jours (sauf en cas de remboursement automatique anticipé).

Période de commercialisation : du (GB00BMXVGX80), dividendes réinvestis (voir présentation ci-dessous).

Forme juridique : Fonds commun de placement de droit français

Date de début de la formule : 1er décembre 2022

Niveau initial du sous-jacent : Le Niveau

Sous-jacent: l'indice MSCI World Health

Care Select ESG Top 50 5% Decrement

Classification AMF : Fonds à formule

Date d'échéance de la formule : 5 décembre 2030 (sauf en cas de remboursement automatique anticipé).

Initial est égal à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement publiés les 1er, 2 et 5 décembre 2022.

Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Valeur liquidative initiale: 1000 euros

Niveau final du sous-jacent : Le Niveau Final est le niveau de clôture de l'indice l'indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement à la Date de Constatation Finale, le 29 novembre 2030.

Garant: Natixis

La Valeur Liquidative de Référence est égale à la valeur liquidative la plus élevée calculée du jeudi 30 juin 2022 au jeudi 1er décembre 2022.

Garantie: le capital n'est pas garanti

Commission de souscription non acquise au FCP: 2,5 % maximum pour toute souscription reçue jusqu'au 30 novembre 2022 avant 12h30. Néant après cette date et après l'échéance de la formule.

Barrière de protection du capital : Perte en capital à l'échéance en cas de baisse de plus de 40% de l'indice l'indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement par rapport à son niveau initial.

Périodicité de valorisation : hebdomadaire le Jeudi.

Gain conditionnel : taux de rendement annualisé maximum 5,75% par année écoulée (hors frais et fiscalité applicables.)

### Présentation de l'indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement :

Indice boursier regroupant 50 sociétés (équipondérées) du MSCI WORLD.

Les sociétés retenues appartiennent exclusivement au secteur de la santé et seront sélectionnées après exclusion :

- des entreprises notées en dessous de BB selon la notation ESG de MSCI (sur une échelle de AAA à CCC).
- des entreprises sujettes à controverse selon la notion MSCI ESG Controversies (le score doit être supérieur à 1).

Les titres sont ensuite retenus selon leur capitalisation boursière (grandes et moyennes capitalisations) et répartis selon les 3 zones géographiques : Amérique du Nord (35), Pacifique (5) et Europe (10).

L'indice est calculé en ajoutant au fil de l'eau et tout au long de la vie du produit tous les dividendes nets versés par les actions et en soustrayant au jour le jour l'équivalent quotidien d'un taux annuel constant de 5%.

Les niveaux de l'Indice sont consultables sur : https://www.zonebourse.com/cours/indice/MSCI-WORLD-HEALTH-CARE-SE-126291004/

L'administrateur de cet indice est MSCI Limited.

# Conditions sur le versement du(des) coupon(s) et sur la protection en capital à l'échéance finale

L'objectif de gestion de ce fonds à formule est de bénéficier :

- Le 5 décembre 2024, en cas d'échéance anticipée automatique de la formule, de la Valeur Liquidative de Référence, majorée d'un gain fixe de 11,5% (soit un TRA de 5,56%) si à la première Date de Constatation Intermédiaire le 29 novembre 2024, l'Indice est supérieur ou égale à 90% de son niveau initial (moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement publiés les 1er, 2 et 5 décembre 2022).
- Le 4 décembre 2025, en cas d'échéance anticipée automatique de la formule, de la Valeur Liquidative de Référence, majorée d'un gain fixe de 17,25% (soit un TRA de 5,43%) si à la deuxième Date de Constatation Intermédiaire, le 28 novembre 2025, l'Indice est supérieur ou égale à 90% de son niveau initial (moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement publiés les 1er, 2 et 5 décembre 2022).
- Le 3 décembre 2026, en cas d'échéance anticipée automatique de la formule, de la Valeur Liquidative de Référence, majorée d'un gain fixe de 23% (soit un TRA de 5,30%) si à la troisième Date de Constatation Intermédiaire, le 27 novembre 2026, l'Indice est supérieur ou égale à 90% de son niveau initial (moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement publiés les 1er, 2 et 5 décembre 2022).
- Le 2 décembre 2027, en cas d'échéance anticipée automatique de la formule, de la Valeur Liquidative de Référence, majorée d'un gain fixe de 28,75% (soit un TRA de 5,18%) si à la quatrième Date de Constatation Intermédiaire le 26 novembre 2027, l'Indice est supérieur ou égale à 90% de son niveau initial (moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement publiés les 1er, 2 et 5 décembre 2022).
- Le 7 décembre 2028, en cas d'échéance anticipée automatique de la formule, de la Valeur Liquidative de Référence, majorée d'un gain fixe de 34,5% (soit un TRA de 5,05%) si à la cinquième Date de Constatation Intermédiaire le 1er décembre 2028, l'Indice est supérieur ou égale à 90% de son niveau initial (moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement publiés les 1er, 2 et 5 décembre 2022).
- Le 6 décembre 2029, en cas d'échéance anticipée automatique de la formule, de la Valeur Liquidative de Référence, majorée d'un gain fixe de 40,25% (soit un TRA de 4,94%) si à la sixième Date de Constatation Intermédiaire le 30 novembre 2029, l'Indice est supérieur ou égale à 90% de son niveau initial (moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement publiés les 1er, 2 et 5 décembre 2022).

A l'échéance, le 5 décembre 2030, si le support n'a pas été précédemment remboursé par anticipation, le souscripteur percevra la Valeur Liquidative de Référence, majorée d'un gain fixe de 46%, (soit un TRA de 4,84%), si la Performance de l'indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement, à la Date de Constatation Finale du 29 novembre 2030, est supérieur ou égale à 90% de son niveau initial.

Le capital est uniquement protégé à l'échéance finale du fonds à la condition que le niveau de l'indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement, à la date de constatation finale du 29 novembre 2030, n'ait pas subi une baisse de plus de 40% par rapport à sa valeur initiale.

### Risques pour le souscripteur / l'adhérent en cas de scénario extrême défavorable

A chaque date de constatation annuelle, (les 29 novembre 2024, 28 novembre 2025, 27 novembre 2026, 26 novembre 2027, 1er décembre 2028, 30 novembre 2029 et le 29 novembre 2030), en cas de baisse de plus de 10%, de l'indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement, par rapport à son niveau initial (moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement publiés les 1er, 2 et 5 décembre 2022), aucun gain ne sera versé.

Si le support n'a pas été précédemment remboursé par anticipation, à la Date de Constatation Finale du 29 novembre 2030, en cas de baisse de l'indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement de plus de 40% par rapport à sa valeur initiale, le capital n'est plus protégé et le remboursement s'opère sur le niveau de l'indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement.

Dans ce cas, le souscripteur subira une perte en capital à hauteur de la perte du sous-jacent.

Durant la durée de vie du fonds, une baisse du niveau de l'indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement et/ou une hausse de la volatilité des marchés affectent défavorablement la valeur liquidative du fonds.

# MODALITÉS DES OPÉRATIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT

Pour une demande d'investissement réceptionnée avant le 18/11/2022 – 12 heures, l'investissement est réalisé sur le support et exécuté sur la base de la valeur liquidative initiale fixée à 1000 euros.

### RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT

Certaines modalités d'investissements sur le support IRISEA SANTE ne sont pas autorisées par l'Assureur dès lors qu'elles font l'objet d'un délai de désinvestissement incompatible avec la période de commercialisation du support.

Il n'est ainsi pas possible d'investir sur le support IRISEA SANTE :

- Par transfert en provenance de l'orientation personnalisée ;
- Par transfert en provenance de l'orientation conseillée ;
- Par arbitrage en provenance d'un support dont la valeur liquidative est déterminée, au minimum de façon hebdomadaire.

### RACHAT OU DECES AVANT L'ECHEANCE DU SUPPORT

Entre le 29/06/2022 et le 05/12/2030, les ordres de désinvestissement sont exécutés conformément aux Conditions Générales/Proposition de Contrat/Projet de contrat. La valeur liquidative de l'unité de compte prise en compte est la première valeur à compter de la date d'effet de l'opération, en adéquation avec l'heure de centralisation des ordres par le dépositaire du support et l'heure de réception et de traitement par l'Assureur.

### A L'ECHEANCE DU SUPPORT (OU EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPE)

Au 05/12/2030 ou à la première date d'effet du contrat à compter de cette date, l'épargne inscrite sur le support est arbitrée sans frais sur le support monétaire d'attente du contrat.

### **DETACHEMENT DU(DES) COUPON(S)**

Les détachements de coupon éventuels seront réinvestis sur le support monétaire du contrat.

### **PRELEVEMENT DES FRAIS**

Les frais sont prélevés par diminution du nombre d'unités de compte inscrit au contrat et viennent diminuer la garantie au terme.

DEMANDE D'OPÉRATION(S) - Jusqu'au 18/11/2022 - 12 heures (date de réception chez l'Assureur) COMPLETER ET COCHER UNIQUEMENT EN CAS DE SIGNATURE MANUSCRITE DE L'ANNEXE ET EN L'ABSENCE DE BULLETIN DE MODIFICATION JOINT.

L'Assureur peut à tout moment suspendre ou supprimer la possibilité offerte à chaque Souscripteur/Adhérent de procéder à tout nouveau versement/arbitrage sur le support en fonction des périodes de souscription et des enveloppes d'investissement spécifiques.

□ <b>NOUVELLE SOUSCRIPTION/ADHESION</b> (Joindre impérativement le bulletin de souscription / d'adhésion su sera indiquée la répartition totale du versement initial, ainsi que le document d'information qui s'inscrit dans le cadre de contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme).	
Le Souscripteur/Adhérent souhaite effectuer sur son contrat un versement de à investir sur le support.	euros
□ <b>VERSEMENT LIBRE</b> (Joindre impérativement le bulletin de modification sur lequel sera indiquée la répartition t versement libre, ainsi que le document d'information qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des e et le financement du terrorisme).	
Le Souscripteur/Adhérent souhaite effectuer sur son contrat un versement libre de à investir sur le support.	euros

# □ ARBITRAGE

Le Souscripteur/Adhérent souhaite effectuer sur son contrat l'arbitrage suivant :

Désinvestissement		Réinvestissement		
Libellé - Code ISIN du support	Montant à désinvestir (en euros)	Montant à désinvestir en % de l'épargne inscrite sur le support	Libellé du support	Montant à investir (en %)
			IRISEA SANTE	100 %

Les sommes désinvesties sont réinvesties nettes de tous frais éventuels.

### **ENGAGEMENTS ET SIGNATURE(S)**

De manière générale, l'épargne inscrite sur les supports libellés en unités de compte ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part de l'Assureur, dans la mesure où la valeur de ces supports peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les unités de compte associées à des instruments financiers complexes de par leurs caractéristiques présentent un risque spécifique qu'il convient de bien appréhender avant d'investir.

Compréhension par le Souscripteur/Adhé SANTE sélectionné comme unité de comp		spécifiques du support IRISEA
☐ Le Souscripteur/Adhérent reconnait av support, de sa brochure commerciale compris les caractéristiques et les particulièrement :	ainsi que de l'annexe au conti	rat associé. Il reconnait avoir
• du profil de gain/perte et des mécanism	nes compris dans la formule de	calcul;
• des risques inhérents à ce support nota	mment en cas de réalisation du	scénario extrême défavorable
• de la nature et des moyens de suivre l'é	volution du  ou des sous-jacents	<b>3</b>
<ul> <li>du caractère conditionnel de la pr rachat/arbitrage ou de dénouement par</li> </ul>		
☐ Le Souscripteur/Adhérent certifie que fait l'objet d'une évaluation par son cor à la bonne compréhension des spécificit	nseiller et que celui-ci lui a four	ni les explications nécessaires
☐ En connaissance de cause, le Souscri compte ayant pour sous-jacent un instr		tir sur ce support en unité de
AVERTISSEMENT		
En cas de signature manuscrite de l'anno les cases cochées du paragraphe « enga		
En cas de signature électronique de l'anr consentements spécifiques formalisés é		ces coches donnent lieu à des
Fait à le/	/	
La présente annexe est établie en autant de le est établie et conservée selon un prosur support durable.		
SIGNATURE		
	SIGNATURE(S) (précédée(s) de la mention	"lu et approuvé" en cas de signature manuscrite)
Code + cachet du conseiller	Le Souscripteur/Adhérent	Le Co-souscripteur/Co-adhérent

Contrat assuré par LA MONDIALE PARTENAIRE - Entreprise régie par le Code des Assurances - Membre d'AG2R LA MONDIALE S.A. au capital de 73 413 150 euros - RCS Paris B 313 689 713 - 14-16, Boulevard Malesherbes - 75379 PARIS Cedex 08